



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE  
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL  
OISE-PAYS DE FRANCE**

**BUREAU SYNDICAL  
SEANCE DU 26 JUIN 2019**



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU  
PARC NATUREL REGIONAL  
OISE-PAYS DE FRANCE**

**BUREAU SYNDICAL DU 26 JUIN 2019**

**ORDRE DU JOUR**

|                                                                                                                                                                                             |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Désignation du Secrétaire de séance                                                                                                                                                         | 5  |
| Réponse à l'Autorité environnementale sur le PLU arrêté de Viarmes                                                                                                                          | 7  |
| Etat d'avancement du COTTRI                                                                                                                                                                 | 11 |
| Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour l'étude d'aménagement du quartier NID'OR à Asnières-Sur-Oise                                                                            | 19 |
| Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour la réalisation des schémas cyclables de la Communauté de communes Senlis Sud Oise et de la Communauté de communes de l'Aire cantilienne | 23 |
| Questions diverses                                                                                                                                                                          | 27 |



## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**



**REPONSE A L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
SUR LE PLU ARRÊTE DE VIARMES**



Orry-la-Ville, le 11 juin 2019

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et  
de l'énergie d'Ile-de-France  
Autorité Environnementale

sddte.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

N. Réf. : JM/MFC– 2019 -N°

Objet : Contribution à l'avis de l'AE sur le projet de PLU de Viarmes

Madame, Monsieur

Apremont  
Asnières-sur-Oise  
Aumont-en-Halatte  
Avilly-Saint-Léonard  
Barbery  
Baron  
Beaurepaire  
Bellefontaine  
Boran-sur-Oise  
Borest  
Brasseuse  
Chamant  
Chantilly  
Châtenay-en-France  
Chaumontel  
Courteuil  
Coye-la-Forêt  
Creil  
Epinay-Champâtreux  
Ermenonville  
Fleurines  
Fontaine-Chaalis  
Fosses  
Gouvieux  
Jagny-sous-Bois  
La Chapelle-en-Serval  
Lamorlaye  
Lassy  
Le Plessis-Luzarches  
Luzarches  
Mareil-en-France  
Mont-l'Evêque  
Montagny-Sainte-Félicité  
Montépilloy  
Montlognon  
Mortefontaine  
Ognon  
Orry-la-Ville  
Plailly  
Pont-Sainte-Maxence  
Pontarmé  
Pontpoint  
Précy-sur-Oise  
Raray  
Rhuic  
Roberval  
Rully  
Saint-Maximin  
Senlis  
Seugy  
Survilliers  
Thiers-sur-Thève  
Verneuil-en-Halatte  
Ver-sur-Launette  
Viarmes  
Villeneuve-sur-Verberie  
Villers-Saint-Frambourg  
Villiers-le-Sec  
Vineuil-Saint-Firmin

Par mail en date du 22 mai 2019, vous m'interrogez sur le projet de PLU de la commune de Viarmes, dans le cadre des contributions à l'avis de l'Autorité Environnementale, et je vous en remercie.

Par courriel en date du 26 septembre 2018, je vous avais communiqué mes observations, portant essentiellement sur trois points ayant un impact sur l'environnement de la commune. Ainsi, je vous indiquais que :

- « Concernant la préservation du corridor écologique entre le massif forestier de Chantilly, le bois de Paroy et la forêt de Carnelle :

Le Parc naturel régional Oise-Pays de France a été créé en janvier 2004 avec pour principal objectif la préservation de la fonctionnalité des continuités écologiques entre les trois forêts franciliennes situées dans le Val d'Oise (Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency), les massifs forestiers picards de l'Oise (Chantilly, Ermenonville, Halatte) situés sur son territoire, et plus loin le massif de Compiègne et les forêts de l'Aisne et des Ardennes, au sein du grand continuum forestier au nord-est de la Région parisienne.

Le territoire de la commune de Viarmes se situe dans une position de « verrou » au sein de ce continuum entre la forêt de Carnelle et le massif de Chantilly, la fonctionnalité du corridor ne tenant qu'à quelques parcelles en limite de territoire avec la commune de Seugy du fait de l'importance du phénomène de cabanisation et des activités agricoles de maraichage et d'arboriculture dans ce secteur. »

**Les mesures de maintien voire de restauration du corridor écologique subsistent, et le projet de PLU de la commune de Viarmes identifie toujours clairement les espaces concernés et maintient les dispositions réglementaires nécessaires pour résorber la cabanisation et limiter strictement le développement de l'urbanisation et des constructions liées aux activités autorisées.**

- « Concernant le développement du phénomène de cabanisation :

Le territoire de la commune de Viarmes est particulièrement impacté par ce phénomène d'« occupation illégale de parcelles agricoles et naturelles » (« cabanisation ») dû principalement à la sédentarisation de Gens du Voyage, et qui se développe, outre le secteur déjà mentionné entre les espaces urbanisés de Viarmes et de Seugy, sur les chemins parcourant le pied et le flanc du coteau de Viarmes. »

**Le règlement du projet de PLU a maintenu les dispositions nécessaires pour s'opposer à toute forme de reconnaissance de ces installations et constructions illégales.**



- « Concernant le secteur de l'accrobranches de Sherwood Parc :

Un parc de loisirs dénommé Sherwood Parc a été autorisé en lisière est du bois de Paroy, en limite du territoire de la commune de Luzarches, afin d'accueillir une activité d'accrobranches. Ce secteur est entièrement situé dans le site classé de la vallée de l'Ysieux, et impacte le corridor écologique reconnu. Or, à l'activité d'accrobranches ont été développés des espaces d'accueil (restauration en particulier), de loisirs (jeux d'enfants, structures gonflables, ...), ainsi qu'un parcours de quads débordant du site initial autorisé, sans aucune autorisation. »

**Le projet de PLU reconnaît l'activité développée illégalement dans un périmètre très supérieur à celui qui avait fait l'objet d'autorisations administratives risquant de réduire la fonctionnalité du corridor écologique. Cependant, ce parc de loisirs est en site classé et fait l'objet d'un suivi par les services de l'Etat. Un plan de gestion environnemental, écologique et paysager, initié par l'inspectrice des sites de la DRIEE IF, est en cours d'élaboration afin de préserver l'intégrité du site classé, et réduire les impacts sur la fonctionnalité du corridor écologique.**

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Patrice MARCHAND  
Conseiller Départemental de l'Oise  
Maire de Gouvieux

## **ETAT D'AVANCEMENT DU COTTRI**



# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

## RAPPORT DE PRESENTATION

### OBJET : ETAT D'AVANCEMENT DU COTTRI

#### Rappel :

L'ADEME et la Région Hauts-de-France proposent aux territoires de mettre en place un Contrat d'Objectifs Territorial pour la 3ème révolution industrielle (COTTRI).

C'est un contrat sur 3 ans, passé entre un territoire, l'Etat, l'ADEME et la Région Hauts-de-France, qui formalise l'engagement d'un territoire dans la mise en œuvre d'objectifs en faveur de la transition écologique et énergétique.

9 thématiques obligatoires doivent être traitées :

- Performance énergétique et écologique des bâtiments
- Mobilité décarbonée des biens et des personnes
- Production et consommation responsables : l'économie circulaire
- Energies renouvelables, réseaux intelligents et stockage de l'énergie
- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air
- Préservation de la biodiversité et stockage du carbone dans les sols
- Urbanisme durable
- Recherche, développement et innovation pour accélérer la transition écologique et énergétique

Sous la forme d'un contrat d'objectifs, la convention doit faire apparaître des objectifs, les moyens d'atteindre ces objectifs (actions) et des indicateurs de résultat pour ces 9 thématiques.

Cette convention permet de mobiliser des financements pour de l'animation, des actions de sensibilisation, de communication, des études, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage...(pas d'investissement). Il s'agit d'une aide forfaitaire de 270 000 € pour les deux premières années et d'une aide de 1€ par habitant, conditionnée à l'atteinte des objectifs. Elle permet aussi au territoire d'avoir un accès facilité aux financements de droit commun.

Dans le cadre de sa nouvelle Charte, le Parc a défini un certain nombre d'objectifs entrant dans ces 9 thématiques. Afin d'intensifier les projets et opérations du Parc et de ses partenaires, le bureau du 28 mars 2018, s'est prononcé favorablement au dépôt d'une candidature COTTRI par le Parc.

Un premier dossier technique a fait l'objet de nombreuses discussions entre l'ADEME et les services du Parc.

Le Bureau du 21 mai dernier a validé le recours à un bureau d'études afin d'aider le Parc à finaliser son dossier de candidature.

**Entre temps, l'ADEME a fixé au Parc la date butoir du 31 août pour déposer son dossier. Passé ce délai, les crédits réservés au Parc ne pourront plus être mobilisés.**

Compte tenu de ce calendrier, il convient de faire un point sur le projet et de valider sur le principe les orientations.

## **Etat d'avancement du COTTRI**

Le dossier présenté aujourd'hui a fait l'objet de plusieurs allers et retours avec l'ADEME, qui a validé des actions, en a refusé certaines et suggéré d'autres.

Le COTTRI est un contrat qui a pour objectifs de fédérer les acteurs concernés par ces thématiques.

Il ne s'appuie pas seulement sur les actions du Parc. Il reprend les objectifs des études de planification énergétique menées par les communautés de communes ainsi que les plans climat air énergie en cours.

Il s'appuie également sur les actions menées par le SE60, en matière de rénovation énergétique et d'énergie renouvelable ou d'autres partenaires.

Le COTTRI peut flécher des actions du Parc mais aussi des actions menées par des communautés de communes. L'ADEME demande d'ailleurs que les principaux EPCI du territoire manifestent un soutien à la candidature du Parc.

Les communautés de communes ont été interrogées sur un plan technique sur les projets qu'elles avaient et qui pouvaient être inscrites dans le COTTRI. Le bureau d'études a prévu une réunion de concertation le 9 juillet prochain.

Les financements qui seront mobilisés ne sont pas seulement ceux du COTTRI (programme d'actions du Parc, financements classiques...).

Les actions envisagées sont présentées dans le tableau ci-joint.

**Il convient de les valider sur le principe afin de poursuivre la dernière phase du montage du projet, à savoir la mise en forme du dossier et la fixation des objectifs.**

| THEMATIQUES DE L'ADEME                               | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                                                                              | OBJECTIFS OPERATIONNELS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | INDICATEURS                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La performance énergétique et écologique du bâtiment | Accompagner la rénovation et la construction de bâtiments publics/privés                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler en complémentarité avec le SE 60 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics</li> <li>- S'appuyer sur le projet de la CCPOH pour la rénovation des bâtiments privés (photographie thermique, animation à destination des particuliers...)</li> <li>- Accompagner les projets de construction</li> <li>- Favoriser la formation des artisans (action souhaitée par l'ADEME)</li> </ul> | <p>Nombre de bâtiments publics rénovés</p> <p>Nombre de bâtiments privés rénovés</p> <p>Nombre de nouveaux bâtiments ou logements basse consommation énergétique</p> <p>Nombre d'artisans ayant suivi une formation</p> |
| Mobilité décarbonnée des biens et des personnes      | Accompagnement des communes et des CC pour la détermination d'itinéraires favorables au vélo et à la micro-mobilité | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des schémas cyclables, études de potentiel cyclable et de micro mobilité</li> <li>- Fiches grand public sur les itinéraires de micro mobilité</li> <li>- Equipements de stationnement vélo</li> <li>- Accompagner la CCAC sur le projet de recyclerie</li> <li>- Faire émerger un projet d'économie circulaire à l'échelle d'une zone d'activités</li> </ul>                                  | <p>Nombre de linéaires de pistes cyclables réalisées</p> <p>Montant en Euros des dépenses liées à la mobilité douce</p>                                                                                                 |
| Production et consommation responsables              | Emergence d'une économie circulaire à l'échelle du Parc (recyclerie, EIT ZI Senlis)                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la CCAC sur le projet de recyclerie</li> <li>- Faire émerger un projet d'économie circulaire à l'échelle d'une zone d'activités</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>Nombre de projets</p> <p>Nombre de flux</p>                                                                                                                                                                          |

|                                                    |                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                            |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
|                                                    | Promouvoir l'alimentation locale et les circuits courts (action souhaitée par l'ADEME)                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener des projets sur le gaspillage alimentaire et l'alimentation locale dans les écoles</li> <li>- Mener des actions en faveur de l'alimentation locale (cf. Programme activités du Parc)</li> </ul>                                                                         | Nombre de classes travaillant sur le sujet |
| ENR, réseaux intelligents et stockage de l'énergie | Accompagnement des acteurs à l'émergence de projet d'ENR                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler en complémentarité avec le SE 60 pour faire émerger des projets d'ENR</li> <li>- Création d'une filière biomasse locale dans le cadre du projet « Restauration de la trame verte du territoire grâce au développement de filières économiques locales »</li> </ul> | Nombre de projets d'ENR                    |
| Adaptation aux changements climatiques             | Etude de l'impact des changements climatiques sur nos 3 forêts : mise en place d'une gestion forestière adaptée                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de placettes permanentes dans les forêts domaniales</li> <li>- Etude et suivi scientifique concernant la forêt de Chantilly</li> </ul>                                                                                                                          | Nombre de placettes mises en place         |
| Qualité de l'air                                   | Projets pédagogiques dans les écoles sur la qualité de l'air avec une phase de sensibilisation et mise en place d'actions via l'écomobilité, les produits d'entretiens, etc. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des programmes pédagogiques du Parc</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                  | Nombre de classes sensibilisées            |

|                                                                                                 |                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                       |                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Préserver la biodiversité et le stockage du carbone dans les sols                               | Structuration et animation de la filière foin dans le cadre du projet « Restauration de la trame verte du territoire grâce au développement de filières économiques locales » | - Etude de la filière foin et animation pour développer la filière                                                                                    | Nombre d'ha reconvertis en prairie de fauche                     |
| Urbanisme durable                                                                               | Gestion durable et locale des eaux pluviales                                                                                                                                  | - Etudes et accompagnement des communes pour la désimpermeabilisation et la revégétalisation des sols (cf. expérience de la ville de Crépy en Valois) | Superficie d'espaces urbains désimpermeabilisés et revégétalisés |
| Recherche, développement et l'innovation pour accélérer la transition énergétique et écologique | Mise en place de partenariat pour le développement de filières de matériaux biosourcés (paille, bois) (CEEBIOS, CODEM, UTC)                                                   | - Tisser des partenariats avec ces organismes et mettre en place au moins un projet expérimental                                                      | Nombre de partenariats et de projets engagés                     |



**MOBILISATION DU FONDS  
« ETUDES D'AMENAGEMENT »  
POUR L'ETUDE D'AMENAGEMENT DU  
QUARTIER NID'OR A ASNIERES-SUR-OISE**



# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE

## RAPPORT DE PRESENTATION

### **OBJET : MOBILISATION DU FONDS « ETUDES D'AMENAGEMENT » POUR L'ETUDE D'AMENAGEMENT DU QUARTIER NID'OR, A ASNIERES-SUR-OISE**

La commune d'Asnières-sur-Oise étudie la reconversion du quartier Nid'or, délimité par la Grande rue (RD 922z) au sud, la rue de Royaumont au nord, et la rue des Docteurs Jean-Baptiste et Jean Darène à l'est.

Il se situe à l'est de la ville, entre les quartiers pavillonnaires et les installations sportives des Gourdeaux, et les développements pavillonnaires, en limite du périmètre aggloméré de la commune de Viarmes, à l'est.

Il est composé de plusieurs propriétés foncières (11), issues de l'ancien site de la manufacture Delacoste, sur une superficie d'environ 30 000 m<sup>2</sup>.

L'ensemble des parcelles du site de projet est situé en secteur U1a à vocation économique dans le document d'urbanisme opposable de la commune.

La révision du PLU (après les élections municipales de 2020) doit permettre de réorienter l'urbanisation de ce secteur, en introduisant une vocation « activités et habitat », et en inscrivant cette nouvelle mixité dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), afin d'organiser l'aménagement du site.

L'objectif de cette étude est de préparer ce changement d'orientation en se donnant le temps de la réflexion, en dehors de la procédure de révision proprement dite.

Il s'agit donc aujourd'hui de lancer la réflexion concernant l'aménagement de ce secteur de reconversion de la friche industrielle, de préciser les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du projet de PLU, et de préciser ou éventuellement l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) traduisant le projet urbain retenu.

L'objectif premier de la commune est bien de développer un ensemble d'habitations et d'activités cohérent s'inscrivant dans un contexte morphologique et typologique donné, en tentant de lui insuffler une nouvelle urbanité.

L'étude se déroulerait en 3 phases :

- Phase 1 : Evaluation des contraintes urbaines et paysagères du site et premières esquisses
- Phase 2 : Premières propositions d'aménagement et variantes
- Phase 3 : Plan d'aménagement urbain et principes de composition

Le coût de cette mission est entre 30 724 € TTC. Le Parc serait maître d'ouvrage et la commune d'Asnières-sur-Oise participerait à hauteur de 20 % du montant de l'étude.

**Je vous propose de m'autoriser à lancer cette étude et de mobiliser le fonds « Etude d'aménagement » pour la financer.**



**MOBILISATION DU FONDS  
« ETUDES D'AMENAGEMENT »  
POUR LA REALISATION DES SCHEMAS  
CYCLABLES DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES SENLIS SUD OISE  
ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
L'AIRE CANTILIEENNE**



# **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE**

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

### **OBJET : MOBILISATION DU FONDS « ETUDES D'AMENAGEMENT » POUR LA REALISATION DES SCHEMAS CYCLABLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE**

Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, à travers son programme d'actions, promeut une politique de déplacements responsables face au changement climatique. Cet enjeu a été classé comme prioritaire à travers le Plan Climat Energie de notre territoire puisque le diagnostic identifie les déplacements comme premier poste d'émission de gaz à effet de serre (45% des émissions).

La Commission « Ressources naturelles, énergie, climat » du Parc a proposé de travailler sur la mise à jour du schéma des mobilités actives (vélo) afin de mettre en exergue les itinéraires et possibilités de déplacements existants mais également les manques en termes d'aménagement.

L'année dernière, le Parc, en lien avec l'AU5V, a proposé aux communes de son territoire de réaliser un diagnostic du potentiel cyclable de leur territoire. L'objectif de l'étude était de définir un schéma d'itinéraires continus, structurés et sécurisés permettant la pratique quotidienne des mobilités douces. A partir de ce schéma, la collectivité pourra sécuriser la pratique cyclable sur son territoire, proposer de nouveaux itinéraires et encourager les modes de déplacement doux au quotidien.

Pour se faire, l'AU5V et le Parc ont recruté deux services civiques de février à septembre 2018. 6 communes ont bénéficié d'un diagnostic du potentiel cyclable de leur territoire : Plailly, Ermenonville, Montagny Sainte Félicité, Coye-la-Forêt, Fosses et Senlis

Les études se sont déroulées en 3 phases.

- Travail de terrain et état des lieux
- Définition des itinéraires
- Préconisations

Parallèlement, les communautés de communes de l'Aire Cantilienne et de Senlis Sud Oise ont sollicité le Parc pour la réalisation d'un schéma cyclable à l'échelle intercommunale.

Pour avancer plus vite et compte tenu de la tâche importante, il a été préféré confier ce travail à un bureau d'études, plutôt que de le réaliser en interne.

Le marché a été décomposé en 2 tranches :

- Une tranche ferme concernant les itinéraires intercommunaux
- Une tranche optionnelle pour établir des itinéraires de micro-mobilité à l'échelle communale permettant de relier les quartiers résidentiels aux centres d'intérêts (centre-ville, écoles, zone d'activités, etc.)

Le bureau d'étude retenu est ALKHOS pour un montant de 71 220 € TTC pour la tranche ferme et de 4 738 € TTC à 12 625 € HT par commune, en fonction de la taille de la commune pour la tranche optionnelle.

Comme pour la Communauté de communes Carnelle Pays de France, il est proposé de ne s'engager, pour l'instant, que sur la tranche ferme.

Le Parc serait maître d'ouvrage. Les Communautés de communes participeraient à hauteur de 20 % du montant de l'étude pour la tranche ferme.

**Je vous propose de m'autoriser à lancer la phase ferme de cette étude et de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer.**

## **QUESTIONS DIVERSES**